

La gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes en Slovénie et le compensation pour copie privée

C'est avec grande inquiétude que nous avons appris l'intention, annoncée par le directeur du Bureau Slovène de la Propriété Intellectuelle, de révoquer le permis pour la gestion collective des droits détenu par Zavod AIPA.

Nous appelons le Gouvernement de Slovénie et les Ministères et organismes gouvernementaux nationaux pertinents à reconsidérer avec attention leurs options et la nécessité d'une telle mesure.

En outre, nous avons été informé du processus en cours extrêmement long de délivrance de licence pour la gestion collective du droit à rémunération pour copie privée. A cet égard, nous souhaitons mettre l'accent sur le fait que l'exception pour copie privée, lorsque introduite dans la législation nationale, doit être associée à un mécanisme de compensation juste et significatif.

Dans la mesure où ces rémunérations n'ont pas été collectées depuis 6 années consécutives, nous avons la conviction que la République de Slovénie ne respecte pas ses obligations en termes de bonne mise en œuvre de la Directive européenne 2001/29/EC, pénalisant ainsi les artistes slovènes et remettant en cause leur capacité à vivre de leur travail.

Le groupe EuroFIA exhorte le Gouvernement de Slovénie et les Ministères et organismes gouvernementaux nationaux à autoriser la gestion collective de la compensation pour copie privée dans les plus brefs délais.